

FORMATION «CERAMISTE SPECIALISATION»

ECH ANCIER DE CANDIDATURE POUR CERAMISTE SPECIALISATION 2022

*En fonction de divers imp ratifs ces dates peuvent  tre modifi es.
Dans ce cas, une information sera transmise*

D'octobre  
janvier 2022

Financer votre formation :

Pour b n ficier d'un financement par la R gion Auvergne Rh ne Alpes, le statut requis est celui de demandeur d'emploi, inscrit.e ou non   P le Emploi, au plus tard mi janvier 2022.

Pour les demandeurs d'emploi financ s par AURA: un entretien est   solliciter avec les Conseillers - P le Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap - et lui pr senter votre projet professionnel et de formation.

C'est une  tape indispensable qui permet   votre Conseiller de valider la bonne ad quation entre votre projet de formation, nos pr  requis et votre  ligibilit  au financement par le Conseil R gional.

De plus, il doit vous d livrer une prescription de formation.

Ressources pour les Conseillers :

Carif Oref : <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>

Marion Boisjeol, Responsable de formation :

04 75 50 20 98 ou 04 75 50 50 84

formation@maisondelaceramique.fr

Site de la Maison de la C ramique :

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/>

Pour les candidats pouvant b n ficier d'autres financements :

Dans le cas d'un co-financement OPCO/ personnel, ou d'un financement uniquement personnel, se rapprocher de la Maison de la C ramique

Candidats, un lien vers [la R gion Auvergne Rh ne Alpes](#), pour vous renseigner :

Candidatures hors R gion :

En vertu du principe d' galit  d'acc s au service public, les formations sont accessibles   tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine g ographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres r gions ou d'autres ZTEF que celle o  est mise en  uvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination g ographique.



Pour les candidats en situation de handicap:

La céramique est un métier qui comporte un haut niveau de pénibilité mais il peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive **H+** de la Région Auvergne Rhône
Vous pouvez trouver des informations sur la page dédiée de notre site :

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/#page-content>

Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation

Tel 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98

mail formation@maisondelaceramique.fr

PRE REQUIS

Pré requis à l'entrée en formation :

Cette formation s'adresse à tout candidat, demandeur d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus, en possession de solides connaissances techniques et artistiques en céramique, titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou de niveau supérieur, dans les domaines de la céramique: BMA, DMA ou d'un titre professionnel équivalent, ou de niveau supérieur.

Le candidat peut également faire état d'un exercice professionnel établi depuis au moins un an et d'une expertise au moins égale à celle prétendue par les qualifications mentionnées.

Le candidat doit être porteur d'un projet précis de production et avoir besoin d'acquérir des moyens techniques et commerciaux supplémentaires pour la réalisation et la vente de son produit.

La formation suit un rythme très intensif. Le candidat doit posséder une motivation profonde et être prêt à un investissement personnel important.

**Le 8 octobre 2021
de 10h00 à 11h00**

Information collective à la Maison de la Céramique :

- Entretien collectif avec les candidats en vue d'une information sur les métiers de la céramique, les conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Information sur la formation : objectifs, contenus, pédagogie, calendrier, détail du programme, présentation de l'équipe
- Comment candidater à la formation ?
- Le Maître de stage: son rôle, ses missions
- Modalités des divers financements.
- Information sur les dispositions notamment financières à prendre par chaque candidat concernant son installation sur le lieu de formation.

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

Nous restons à votre disposition pour tout entretien particulier, avant ou après cette date.

**CLOTURE DES
CANDIDATURES
ET LIMITE DE
DÉPÔT DES
DOSSIERS :**

13 novembre 2021

Dossier de candidature en version numérique:

Après que le candidat se soit assuré du financement du cursus en lien avec la Maison de la Céramique, le candidat et le Maître de stage déposent un dossier de candidature commun qui se compose :

- De l'attestation de demandeur d'emploi, pour les candidats déjà inscrits à PE au moment de la candidature ou de l'attestation de prise en charge pour tout autre mode de financement
- D'une lettre de motivation commune, développant une présentation :
 - des objectifs de départ fixés en collaboration avec le Maître de stage
 - des évolutions et finalisation envisagées du projet de production
 - des moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
 - du temps prévu pour atteindre les objectifs (temps estimé nécessaire à la formation)
 - de la cohésion du Maître de stage et du stagiaire autour du projet
- D'un CV individuel, présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours en hors et en céramique du Maître de stage et du candidat.
- D'un dossier photos légendées : format, matériau(x), technique(s), etc...de 10 pages maximum pour chacun ; présentant :

Pour le candidat : des réalisations existantes. Concernant son projet, il présente des maquettes, des dessins et des prototypes.

Pour le Maître de stage : des réalisations en cours et passées

Le livret du candidat, téléchargeable sur le site de la MDC, peut vous amener des précisions complémentaires

Le dossier, composé de cet ensemble (lettre de motivation, CV et photos), doit être en **version numérique** en format PDF, envoyée par mail ou via une plateforme du cloud (WeTransfer, etc...) à formation@maisondelaceramique.fr

14 novembre 2021

Test n° 1 : Présélection du binôme sur dossier
(Cf. « le livret du candidat »)

Du 15 au 19
novembre 2021

Si nécessaire et sur préconisation du jury,
Phase de travail de finalisation du projet entre les candidats et
la Maison de la Céramique

25 et 26 novembre
2021

Test n° 2 : Sélection du binôme lors d'un entretien avec le jury

6 décembre 2021
Avec compte rendu
individuel

Avis définitif d'admission
Validation administrative du dossier en fonction
du statut effectif de demandeur d'emploi en ayant droit à la
formation.

Du 6 décembre 2021
au
21 janvier 2022

Suivi du projet des binômes
Des rendez-vous de suivi seront pris avec la formatrice chargée
du suivi de formation durant cette période pour un suivi des
évolutions possibles.

**LA FORMATION « CERAMISTE SPECIALISATION »
SE DEROULE CHEZ LE MAITRE DE STAGE,
SOUS LA DIRECTION DE
LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT**

Date prévue de début de formation:

**Le 21 janvier 2022
(date à confirmer)**

Date prévue de fin de formation:

31 mars 2022 (date à confirmer)

Durée de la formation :

280 à 350 heures

Les statuts requis à votre entrée en formation:

**Demandeur d'emploi
ou professionnel en activité bénéficiant
d'un co-financement personnel et OPCO**

POUR ALLER PLUS LOIN :

N'hésitez pas à les consulter sur notre site

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/#page-content>

H+

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/>

ou à le demander à

formation@maisondelaceramique.fr

Nos coordonnées

Assistante de formation

Muriel ROCQUES, assistanteformation@maisondelaceramique.fr
ligne directe 04 75 50 50 85

Responsable de la formation et Référente H+

Marion BOISJEOL, formation@maisondelaceramique.fr
ligne directe 04 75 50 50 84

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 20 98

Site : www.maisondelaceramique.fr